



## Subaquatique Club de la Côte des Nacres

Port de plaisance 20145 Solenzara

FFESSM N°0420021 / Etablissement sportif DRJS N° 02A99ET0014

[sccn@wanadoo.fr](mailto:sccn@wanadoo.fr)

[www.sccn-solenzara.org](http://www.sccn-solenzara.org)

### **Assemblée générale électorale 2023-2024**

L'Assemblée Générale du Subaquatique Club de la Côte des Nacres s'est tenue le samedi 30 novembre 2024 à Solenzara, chaque membre du club ayant reçu dans les délais voulus une convocation ainsi qu'une copie du rapport moral du Président.

Après vérification du quorum, ( 59 inscrits, 53 présents ou représentés) ,la séance est ouverte à 18h55 par Jean-Luc GISSELAIRE qui remercie les membres du Club pour leur présence.

Le secrétariat de séance est confié à Isabelle Khelifi.

### **VOTE DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2022/2023**

*Le PV est approuvé à l'unanimité*

### **RAPPORT MORAL DU PRESIDENT**

Jean-Luc GISSELAIRE présente le bilan 2023/2024 et les prévisions pour 2024/2025 :

- Bilan quantitatif :

Le bilan quantitatif de l'année est en baisse :

- 150 adhérents (- 35) et 106 licences (-21), ce qui classe tout de même, le SCCN, première structure corse en nombre de licences (seul club à dépasser les 100 licences)
- 1251 immersions (-132) ont été effectuées pour 125 ( -2) sorties, la proposition de plongée est restée relativement stable.

- Bilan des activités de formation :

L'équipe pédagogique a délivré 31 brevets : 9 Niveau 1, 6 Niveau 2, 2 PE40, 1 plongeur d'or, 1 plongeur d'argent, 10 brevets Nitrox et 2 Nitrox confirmés.

La formation Nitrox a été organisée par M. Gaudemard Yves et la formation Nitrox confirmé par M. Marchand Alexandre.

- Activité de maintien en conditions :
  - Quasiment tous les techniciens du club ont participé aux différentes séances de contrôle visuel (pour rappel : tous les propriétaires de bouteilles doivent être licenciés et adhérents à l'association et leur(s) bloc(s) enregistré(s) sur le registre du club. En aucun cas, les bouteilles « non à jour de requalification et de T.I.V » ne seront gonflées dans notre station, ni ne pourrons monter à bord du bateau.
  - Les détendeurs ont été révisés par un professionnel (HOMOPALMUS à Ajaccio). Ils sont révisés une année sur 2.
  - Le service Nitrox 32 est proposé à tous les adhérents qualifiés .
  - Le service O2 à 100% est opérationnel depuis cette année géré par M. Michel Jean-François et M. Marchand Alexandre.
  - Maintenance du site internet et de la page Facebook par M Amiel Eric.
  - Tout le matériel (équipement) a été contrôlé avec les fiches matériels de suivi
  - Réaménagement du local
  - Sortie en mer pour Stella Mare
  
- Activité de cohésion :
  - Organisation d'un repas en commun à la suite de l'AG avec une participation financière du club.
  - Poursuite de la fourniture de boissons chaudes servies à bord après chaque plongée hivernale. Et encore un grand merci aux généreux pâtisseries du club.
  - Journée galettes des rois.

## **BILAN FINANCIER**

Jean-Luc GISSELAIRE présente le bilan 2022/2023, et précise que la comptabilité est suivie au jour le jour, puis supervisée et contrôlée par Daniel PETROIX.

Jean-Luc GISSELAIRE détaille chaque poste du compte de résultat.

Il souligne que les postes ayant impacté le résultat sont les assurances, le carburant et cette année, nous avons eu des frais de représentations à deux cérémonies d'obsèques.

D'où des dépenses pour 24 947.29 euros et des recettes pour 28239.84 euros, le résultat global est de 3292.55 euros. (Dont 826 .04 euros d'intérêt du livret).

***Le rapport financier du trésorier est soumis au vote : il est approuvé à l'unanimité  
L'assemblée donne le quitus au trésorier.***

***Le rapport du président est soumis au vote : il est approuvé à l'unanimité.***

## **MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR :**

Le comité directeur est toujours composé de neuf membres .

On va nommer :

- ❖ un directeur technique qui aura pour rôle :
  - Il va faire le lien entre commission technique départementale, régionale , nationale , faire redescendre les informations et les commenter si besoins.
  - Si les moniteurs ont besoin d'une information ; il sera pour les aider
  - C'est lui qui va estimer s'il il y a un besoin de formation
  - Il gèrera les demandes et besoins en formations des membres du club
  - En aucun cas , il ne va se substituer au moniteur , chaque moniteur gère sa formation

A savoir, les clubs en Corse doivent avoir une homologation pour les formations de MF1, on a demandé une homologation pour cette année , car nous allons avoir des formations de MF1 en prévision.

- ❖ Un responsable Gonflage oxygène 100%, T.I.V procédure O2 et contrôle de ses équipements.
- ❖ Un responsable audiovisuel, internet et communication
- ❖ Un responsable T.I.V hors procédure O2

Jean Luc GISSELAIRE précise que toutes ses personnes doivent être licenciées à la F.F.E.S.S.M par le S.C.C.N.

- ❖ Le directeur de plongée est désigné par le président ou le directeur technique est responsable de la sortie, ses décisions et consignes doivent être respectées. Le directeur de plongée peut refuser à faire plonger quelqu'un s'il estime que son état physique ou psychologique du jour ne le permet pas.
- ❖ Vu le résultat annuel positif, un forfait annuel nominatif va être proposé à tous les membres adhérents du S.C.C.N.
- ❖ L'été , les moniteurs ne paie pas leur plongées ( hors Nitrox et O2)

***Vote pour le règlement intérieur : il est approuvé à l'unanimité.***

## **ELECTIONS :**

En cette fin de mandat de 4 ans de comité directeur , Jean Luc Gisselaire remercie tous ses membres pour leurs actions , ainsi que tous les moniteurs, guides de palanquées et ceux qui participent au bon fonctionnement du club , qui permettent de faire des sorties journalières en été et tous les Week end , le reste de l'année.

C'est grâce à leur disponibilité et à leur fiabilité que le club peut proposer ce programme riche et des tarifs très bas.

Jean Luc Gisselaire a pris la décision de se représenter à la fonction de président.

Jean Luc Gisselaire précise les modalités du vote pour le comité directeur :

Le comité directeur est constitué de 9 membres, il y a dix personnes qui se présentent. Pour que le vote soit valide , il faut obligatoirement barrer un nom au minimum sur le bulletin de vote.

Michele Martini et Yves Gaudemard se proposent pour vérifier le bon déroulement du vote et le dépouillement.

**RESULTAT DES ELECTIONS** : ci-dessous les candidats élus au comité directeur et les attributions des responsabilités.

**GISSELAIRE Jean Luc: président** et responsable T.I.V. hors procédure O2

**AMIEL Eric** : Responsable audio-visuel et communications.

**BARRUEL Frédéric**

**GAUDEMARD Yves** : Directeur technique.

**GRISONI Antoine** : Président adjoint.

**KHELIFI Isabelle** : Secrétaire.

**MARCHAND Alexandre** : Responsable gonflage Oxygène et de l'entretien du matériel spécifique à l'oxygène 100%.

**MICHEL Jean Francois** : Responsable du gros matériel et de la station de gonflage « air » et « Nitrox ».

**PETROIX Daniel** : Trésorier.

## **ACTIONS PROPOSEES PAR L'EQUIPE SORTANTE ET VALIDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

- Travaux sur le bateau et Carénage du bateau
- Remplacement du sondeur

- En fonction de la météo et des disponibilités des moniteurs de plongée , le club organisera des sorties tous les week-end en hiver et tous les jours en été.
- Des formations N1-N2-N3 – RIFAP et NITROX , seront proposées par l'équipe pédagogique en fonction des demandes .
- Visites annuelles de toutes les bouteilles
- Les tarifs des gonflages O2 et Nitrox seront ajustées
- Tous les autres tarifs sont reconduits , et création d'un nouveau tarif forfaitaire annuel ( plongées illimitées) de 450 euros (hors licence et cotisation, hors Nitrox).
- Révision du compresseur (révision toutes les 1000 heures) : devis de 5466.82 euros .
- Reconduction du service boisson chaude
- Confection de nouveaux cintres et fabrication de plombs
- Organisation de l'AG et d'un repas avec participation financière du club.
- Organisation de l'après midi "galettes des rois"
- Une journée de formation au pilotage du bateau sera organisée à la demande d'éventuels candidats à la fonction de directeur de plongée.
- Jean Luc GISSELAIRE conseille à tous les licenciés de créer son espace personnel sur le site fédéral.
- Jean Luc GISSELAIRE rappelle que l'état impose d'avoir une assurance en responsabilité civile. Celle-ci est déjà incluse dans la licence mais en cas de voyage à l'étranger , la FFESSM donne la possibilité de contracter une assurance individuelle complémentaire ( indispensable en cas de plongées à l'étranger).
- Projet d'obtenir un créneau piscine d'une heure hebdomadaire avec la municipalité de Prunelli di Fiumorbo avec une cotisation piscine .

Tous les PV des AG sont consultables sur le site internet.

Jean Luc GISSELAIRE souligne qu'il ne peut pas terminer ce rapport sans évoquer la disparition tragique de Céline POISSON.

Cette situation était une situation très choquante , très dure à vivre . Une délégation du club était présente aux obsèques. A savoir , que personne sur le bateau n'a rien à se reprocher. L'enquête de gendarmerie a conclu à un accident sur lequel nous ne pouvions rien faire.

Jean Luc GISSELAIRE insiste sur les règles suivantes :” *Nous continuerons à être intransigeants et vigilants concernant la validité des certificats médicaux .Ne dissimulez jamais un souci de santé( devant le médecin ou devant le directeur de plongée). Notre activité est trop sérieuse pour que vous vous contentiez d'un certificat de complaisance. Je vous rappelle la règle d'Or qui consiste à renoncer à plonger en cas de soirées festives le veille et d'adapter voir annuler votre plongée*

*en cas de fatigue. Je répète ce qu'on a mis dans le règlement : Le directeur de plongée peut refuser de vous faire plonger s'il estime que votre état physique ou psychologique du jour ne vous le permet pas "*

Jean Luc Gisselaire termine sur une note plus joyeuse , il félicite Yves Gaudemard qui a été élu au comité départemental de la fédération et Michèle Martini qui a obtenu une médaille de la jeunesse et des sports dans une autre activité physique.

La séance est levée à 19h52.

A Solenzara , le 30 novembre 2024

La Secrétaire Isabelle KHELIFI	Le Président Jean-Luc GISSELAIRE
-----------------------------------	-------------------------------------